NOYELLES-SUR-ESCAUT
Le village et... vous.

DÉPARTEMENT DU NORD

Mairie de Noyelles-sur-Escaut
59159 NOYELLES-SUR-ESCAUT
Tèl: 09 86 70 25 74
Email: mairie.n-s-e@wanadoo.fr

Noyelles-Sur-Escaut le 7 octobre 2022

N°2022_14

ARRETE MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de Noyelles-Sur-Escaut,

Vu le Code de la route, et notamment les articles R44, R225 et R225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST 2 RUE LOUISE MICHEL 59161 ESCAUDOEUVRES

Considérant l'importance d'assurer la sécurité de la population et le bon déroulement de la circulation sur la commune de Noyelles-Sur-Escaut,

ARRETONS

Article 1er : Vu les travaux « réalisation de purges et de la couche de roulement » à partir du 14 octobre 2022 pour une durée d'une semaine sis route de Marcoing et le lotissement Résidence du Bois à Noyelles-Sur-Escaut

Articles 2 : la circulation sera alternée par des feux tricolores.

Article 3 : Les prescriptions du présent Arrêté feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur,

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Noyelles-Sur-Escaut, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Noyelles-Sur-Escaut, le 7 octobre 2022

Le Maire,
P.LOYEZ

NOYELLES-SUR-ESCAUT *59159 NORD*